

École Saint-Gérard

505, rue De Liège Est
Montréal, Québec H2P 1J9
Téléphone : 514-596-5450

Maï 2021

Mot de la direction

École Saint-Gérard

Chers parents,

Je vous rappelle qu'il est important de fournir à l'école, tout changement de téléphone ou encore d'adresse via l'agenda scolaire, ou encore, en appelant au secrétariat de l'école. Nous devons pouvoir communiquer avec vous en tout temps, notamment, en cas d'urgence. Si jamais vous prévoyez un déménagement durant l'été, il est important d'inscrire votre enfant dans sa nouvelle école de quartier et de nous aviser.

La fin d'année scolaire approche à grands pas. Cette période amène son lots d'évaluations et d'examens. La ponctualité et l'assiduité sont très importantes pour la réussite scolaire de votre enfant. C'est aussi une marque respect envers les autres élèves et envers les enseignants. Je vous demande donc une attention particulière à cet égard.

Il est aussi important de nous transmettre toute évaluation médicale ou évaluation d'un professionnel qui pourrait avoir un impact sur les apprentissages de votre enfant. Nous devons travailler en collaboration afin de réaliser des interventions concertées.

Bon printemps!

Luc-Étienne Paris

TABLE DES MATIÈRES

Calendrier mai 2021	2
Semaine de la garde scolaire	3
La place au service de garde	3
Rappel Covid	3
Capsule intimidation	4

Mai 2021

Février						
D	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi	Sam.
	3	4 Neurone Atomique dans la classe 5A	5 Journée Pédagogique	6	7	8
9	10	11	12 Conseil d'établissement à 18h30	13	14	15
16	17	18 Journée Pédagogique	19 Photo des finissants et des finissantes à 8h30	20	21	22
23	24 Congé Journée Fériée	25 Contes par Isabelle Jameson pour certains groupes du préscolaire et de 1e année	26  Fondation de l'école St-Gérard à 18h30	27	28	29
30	31					

MESSAGES SUPPLEMENTAIRES

Mot pour la semaine de la garde scolaire

La semaine de la garde scolaire se déroule du 10 au 14 mai 2021. Nous profitons de cette semaine pour jeter l'éclairage tout spécial sur l'excellent travail réalisé au quotidien par les éducatrices auprès des élèves de notre belle école. Leur professionnalisme, leur engagement et leur dévouement sont à l'honneur !

Profitez de l'occasion pour leur offrir une petite pensée pour souligner le travail réalisé au quotidien auprès de votre enfant !

La place du service de garde

- 1- Si une situation problématique survient lors du temps de garde (matin/ midi/ soir), nous vous invitons à écrire par courriel ou à téléphoner au service de garde. Il est important de ne pas écrire dans l'agenda car ce sont les enseignants qui se retrouvent à gérer les situations. Madame Beaupré et madame Mongrain doivent effectuer des suivis et donc être mises au courant.
- 2- Entre 11h15 et 12h45, l'entrée principale sur la rue Liège est fermée. Vous devez passer par la cour d'école et sonner à la porte.
- 3- Lorsque vous venez récupérer votre enfant au SDG lors des journées pédagogiques, avant 15h20 : vous devez utiliser la porte arrière de la cour d'école. Après 15h20, vous passer par l'avant (Monique sera présente).

Merci de votre habituelle collaboration !!!

Adresse courriel : [service de garde](#)

Rappel Covid

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de demeurer rigoureux dans le respect des règles sanitaires pour la prévention et le contrôle du COVID-19. **Il est important de respecter la distanciation de 2 mètres et le port du masque lorsque vous attendez pour le SDG sur le terrain de l'école ou bien lorsque vous avez à y entrer.**

Si jamais un cas positif était déclaré chez un élève ou chez un membre du personnel de l'école, vous serez alors avisé par courriel. La DRSP procède alors à l'analyse des risques et fait ses recommandations à la direction de l'école concernant la poursuite ou non des activités dans l'école. C'est la DRSP qui recommande aussi la fermeture d'une classe, de plusieurs classes, ou encore, de l'école.

Si votre enfant ou un membre de votre famille a des symptômes qui s'apparentent à ceux de la COVID, il est important d'isoler **la bulle familiale** de manière préventif et de faire un dépistage.

Suite à un dépistage et avant le retour de votre enfant à l'école, le document que vous trouverez en **pièce jointe** doit être complété et envoyé à l'adresse courriel : stgerard@csgm.qc.ca

Afin d'assurer une bonne communication, vous devez informer le secrétariat de l'école de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone, adresse courriel).

De plus, les masques reçus doivent strictement servir le matin lors des journées d'école.

Merci de votre collaboration!

Plan de lutte à la violence et à l'intimidation

Chaque mois, une rubrique concernant la lutte à la violence et à l'intimidation est insérée dans l'Info-parents. Ce mois-ci, le comité a décidé de définir la cyberintimidation et ses caractéristiques. Bonne lecture!

C'EST QUOI, LA CYBERINTIMIDATION ?

La **CYBERINTIMIDATION** est une forme d'**INTIMIDATION**.

On discute, on se taquine, on se dispute. C'est normal. Par contre, lorsqu'on prend une personne pour cible, qu'on s'acharne de façon injuste sur son cas et qu'elle n'arrive plus à se défendre, ce n'est pas normal. Il s'agit d'**INTIMIDATION**.

La **CYBERINTIMIDATION** est l'action d'intimider une personne en utilisant les technologies de la communication comme le courriel, la messagerie instantanée, la messagerie texte et les images numériques transmises par cellulaire, pages Web, blogs et autres moyens électroniques¹.

On parle de **CYBERINTIMIDATION QUAND** :

1. La communication est destinée à blesser la personne à qui elle s'adresse.
2. L'action malveillante est constante et répétée, que ce soit en ligne ou hors-ligne.
3. Il y a un déséquilibre de force entre la personne qui intimide et sa victime. Cette inégalité peut prendre plusieurs formes : en force, en rapidité, en popularité, en habiletés informatiques ou même en nombre, si les intimidateurs se mettent à plusieurs.
4. Il y a une grande différence entre les émotions vécues par les deux parties². La personne qui intimide se sent puissante, dominante et fière alors que la victime se sent démunie, vulnérable et en détresse.

La CYBERINTIMIDATION est une forme de violence psychologique et verbale

Cette violence peut se concrétiser de plusieurs façons¹ :

- **INSULTES** : Publier ou propager des commentaires blessants sur quelqu'un. Les insultes peuvent aussi prendre la forme de menaces, d'insultes raciales, sexuelles ou homophobes².
- **CIBLAGE** : Prendre une personne à partie en invitant les autres à l'attaquer ou à se moquer d'elle.
- **USURPATION D'IDENTITÉ** : Prétendre être une autre personne et lui faire dire des choses qu'elle ne pense pas ou qui sont fausses.
- **PROPAGATION D'INFORMATIONS PERSONNELLES** : Partager des images ou des informations sur une personne sans son consentement.
- **EXCLUSION** : Faire pression sur les autres afin d'exclure une personne d'un groupe (en ligne ou hors-ligne).
- **HARCÈLEMENT** : Envoyer de façon répétée des messages indésirables, méchants ou insultants à une personne.

QUELQUES CONSEILS DE PRÉVENTION

VOICI QUELQUES CONSEILS PRÉVENTIFS À DONNER À VOTRE ENFANT CONCERNANT LA CYBERINTIMIDATION⁶ :

- **QUITTER** immédiatement l'environnement en ligne lorsque la situation devient problématique (ex. : réception d'un courriel menaçant) et prévenir un adulte de confiance.
- **ÉVITER** de répondre à des messages haineux ou menaçants. La personne qui l'intimide n'attend que ça et s'en servira contre lui, avec l'aide ou non d'autres personnes.
- **S'ABSTENIR** de divulguer des renseignements personnels : nom, âge, adresse, numéro de téléphone, mots de passe, etc.
- **BLOQUER** les adresses ou personnes qui l'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de son adresse courriel ou de son téléphone, il est possible de bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
- **RETRACER** les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation et contacter les fournisseurs de services Internet ou de téléphonie cellulaire selon le cas.
- **SAUVEGARDER** tous les messages d'intimidation qu'il reçoit, que ce soit par courriel, par texto ou par messagerie instantanée.
- **ALERTER** le service de police local lorsqu'il y a soupçon d'une infraction criminelle.

Il arrive fréquemment que le personnel des écoles doive gérer les conséquences de la cyberintimidation : les élèves affectés se retrouvent face à leurs agresseurs ou aux gens qui ont reçu des informations sur eux et l'inconfort se vit difficilement. Ainsi, on remarque un changement de comportement ou d'attitude chez un élève sans savoir à quoi l'attribuer. Lorsque l'enfant est questionné (« Y a-t-il eu un conflit avec un ami ? », « Que se passe-t-il ? »), celui-ci reste évasif et n'ose pas répondre de peur d'alimenter son problème. Le poids qu'il porte sur ses épaules est lourd et il ne sait pas comment le gérer.

Il est parfois long avant de pouvoir déterminer que la situation à gérer relève d'un événement qui s'est produit la veille dans le cyberspace. Malgré des protocoles précis et bien élaborés au fil des dernières années, il est encore difficile d'intervenir efficacement puisque le personnel n'a pas accès aux messages, que les victimes sont peu bavardes quant aux motifs et aux contenus reçus et que les agresseurs ne se dénonceront pas eux-mêmes. Ils vont, au contraire, rejeter la faute sur la victime : « Demandez-lui, il va vous répondre lui-même ! », « Je le sais pas, moi, elle invente toujours des histoires ! ». Il faut parfois compter sur l'aide de témoins qui mettront plusieurs jours avant de se manifester.

Quoi qu'il en soit, agissez en prévention avec vos enfants en leur montrant la bonne manière d'utiliser les nouvelles technologies, en les mettant en garde et en les incitant à rendre service lorsqu'ils sont témoins d'une situation fâcheuse dans le cyberspace.

Soyez des modèles positifs en matière d'utilisation des nouvelles technologies.

